

Les merveilles de la Paracha : Chofetim

Réfouah Chéléma Haïm Ben Rivka, Sarah Sim'ha Bat Chirelle
Léilouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhael Ben Lea, Alain Elyahu ben Simha, Clarisse Bat Rivka, Sally Bat Esther
Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils

« Des juges et des policiers tu placeras pour toi » (16, 18)

En général, les gens ont plutôt l'habitude de juger les autres avec une certaine sévérité, quant à eux-mêmes, ils se jugent plus favorablement. Pour soi, on essaie souvent de se trouver des bonnes excuses, mais ce n'est pas le cas par rapport aux autres. La Thora vient ici faire allusion qu'en vérité, on ne doit pas avoir deux poids et deux mesures. Le même mode de jugement que l'on emploie pour les autres (souvent dans le sens de la rigueur), on doit aussi se l'appliquer à soi-même. « Des juges et des policiers tu placeras **pour toi** ». Le même jugement que tu utilises pour les autres, tu placeras et tu appliqueras aussi "pour toi". (Toldot Yaacov Yosseph)

« Des juges et des policiers tu placeras pour toi » (16, 18)

Les termes : « Tu placeras **pour toi** » font allusion au fait que la Thora enjoint à chaque personne de placer pour soi-même des juges et des policiers. Le juge correspond au fait qu'avant chaque action, il faut réfléchir et juger si cette action doit être faite ou pas, si elle est bonne ou mauvaise. Et après le jugement et une fois que la décision a été prise, il faut ensuite faire intervenir le policier pour contraindre le corps à accepter la décision et à la réaliser. Si l'action a été jugée bonne, le policier doit pousser l'homme à surmonter sa paresse pour agir. Et si l'action est jugée mauvaise, alors il faut agir sur le désir pour que le corps renonce à faire. (Beit Yts'hak)

« Des juges et des policiers tu placeras pour toi... et ils jugeront le peuple d'une bonne justice » (16, 18)

Si tu places des juges et des policiers **pour toi**, c'est à dire que tu te juges constamment toi-même, pour voir tes défauts et les comportements répréhensibles que tu dois corriger, alors tu parviendras à juger le peuple, c'est à dire les autres, "d'une bonne justice", c'est à dire que tu verras chez les autres les qualités et le bon côté et tu les jugeras favorablement.

« La justice la justice tu rechercheras » (16, 20)

Pourquoi la Thora répète-t-elle le terme "justice" ? Cela vient nous apprendre que même la justice doit être recherchée par des moyens justes et droits. On ne peut pas utiliser des moyens tortueux et fallacieux au motif que l'on recherche la justice. Ainsi, c'est comme si le verset disait : « La justice **par** la justice tu rechercheras ». Par cela, la Thora vient nous transmettre une leçon très importante, à savoir que la fin ne justifie pas les moyens. Le fait de rechercher la justice et le bien ne doit pas justifier tous les méfaits et tous les crimes. (Rabbi Bounam de Pchis'ha)

Autre explication : En fait, on peut expliquer que cela fait allusion à l'enseignement de nos Sages selon lequel une Mitsva entraîne une autre Mitsva. Quand quelqu'un accomplit une Mitsva, Hachem lui en présente une autre à accomplir. Cela est comme une sorte de récompense pour la première Mitsva réalisée. Ainsi, si quelqu'un poursuit la justice, c'est à dire qu'il recherche ce qui est juste et droit en s'efforçant d'accomplir une Mitsva, alors Hachem lui présentera une autre occasion de poursuivre la justice et une autre Mitsva se présentera à lui. La recherche de la justice appelle la recherche de la justice. ('Hatam Sofer)

« Ne plante pas... tout arbre près de l'autel d'Hachem ton D.ieu » (16, 21)

Ce verset apprend qu'il est interdit de planter un arbre dans le mont du Temple. Mais quel est le sens de cet interdit ? En fait, si on éprouve le besoin de planter un arbre, et donc d'orner et d'embellir le mont du Temple avec cet arbre, c'est qu'on ne trouve pas ce lieu suffisamment beau de par lui-même. Et cela constitue déjà une offense au Temple de trouver qu'il n'est pas assez beau en soi et qu'il a besoin d'être décoré par des arbres. (Taam Vadaat)

« Et qu'il alla servir d'autres dieux... que Je n'ai pas ordonné » (17, 3)

Ce verset semble décrire que la faute très grave de l'idolâtrie

consiste au fait de servir des divinités qu'Hachem n'a pas ordonné. Cela est étonnant. En effet, à priori ce n'est pas seulement qu'il n'a **pas ordonné** de les servir, mais c'est surtout qu'il l'a **interdit** !

En fait, les idolâtres pensent qu'Hachem a conféré une force intrinsèque aux astres, qui auraient selon eux des capacités indépendantes. C'est pourquoi, ils les servent. Mais leur erreur est qu'en réalité, tout ce que "fait" un astre, il ne le fait qu'à l'image d'un simple serviteur qui se doit d'exécuter l'ordre de son Maître, Qui est Hachem. Il n'a donc aucune force autonome. C'est ce que dit le verset. Si les idolâtres servent le soleil ou la lune, c'est parce qu'ils pensent que les astres ont des influences de par eux-mêmes, et ne sont pas que de simples serviteurs qui obéissent à un ordre. Ainsi, ils pensent que ce que les astres eux-mêmes "réalisent" des ordres que « Je ne (le leur) ai pas ordonné », de par leur propre force, D.ieu Préserve. (Ketav Sofer)

« Tu supprimeras le mal de ton sein » (17, 7)

Ce verset a été dit concernant la peine de mort imposée à l'idolâtre. Et le verset qui vient juste après est : « Si une chose t'échappe au sujet d'une loi » (qui a été dit à propos du fait d'écouter les Sages quand ils tranchent une question dont on ignorait la façon de procéder). On peut expliquer le lien entre ces deux versets ainsi. Quand une personne est éloignée de la Thora et vit dans l'impureté, alors il est clair qu'il ne se posera même pas la question de savoir si ce qu'il fait est convenable ou pas. Quand on baigne dans la faute, D.ieu Préserve, on ne se rend même plus compte que ce que l'on fait est mal. C'est seulement quand on décide de se purifier et que l'on se repent de ses fautes que commence à se poser ce genre de questions. Seul celui qui veut éradiquer le mal en lui commencera à envisager que peut-être son comportement n'est pas correct et se demandera si ce qu'il fait est bien. Tout d'abord, « tu supprimeras le mal en toi ». Et seulement alors : « Si une chose t'échappe au sujet d'une loi », tu commenceras à t'interroger sur ta conformité à la loi. Mais tant que tu vis dans le mal, tout ce que tu fais te paraîtra bien.

« Tu diras : "Je placerai sur moi un roi comme tous les peuples qui m'entourent" » (17, 14)

La Thora demande en général de ne pas imiter les autres nations. Comment comprendre qu'ici la Thora valide que l'on nomme un roi pour faire « comme tous les peuples qui m'entourent » qui ont eux-aussi des rois ?

En fait, la Thora vient ici trouver une raison justifiée à la demande du peuple de nommer un roi. En effet, si les peuples qui entourent Israël n'avaient pas de rois pour les unir et organiser une armée qui pourrait mettre en danger la sécurité du peuple Juif, alors le peuple d'Israël aurait été prêt à renoncer à avoir un roi. Mais maintenant que « tous les peuples qui m'entourent » ont des rois qui les fédèrent et les organisent militairement, à présent il existe un grand risque que ces peuples nuisent à la sécurité d'Israël en lui faisant la guerre. Et c'est pour cela que dans ce cas-là, le peuple Juif demande d'avoir aussi un roi pour le protéger et réunir aussi une armée qui veillera à sa sécurité. Ainsi, le but de cette demande n'est pas d'imiter les nations mais de se protéger du danger que représente le fait que ces peuples ont un roi, en ayant nous aussi un roi. (Oznaïm LaThora)

« Placer tu placeras sur toi un roi que choisira Hachem ton D.ieu » (17, 15)

Comment comprendre cette redondance : « Placer tu placeras » ? En fait, nos Sages expliquent que l'expression de ce verset : « Que choisira Hachem ton D.ieu » signifie que le roi doit être désigné par un prophète, qui choisira ce roi par prophétie. Or, dans l'histoire, les seuls rois qui ont réellement été nommés par un prophète, ce sont Chaoul et David, qui furent désignés par Chemouël. C'est à cela que fait allusion ce verset : « Placer tu placeras sur toi un roi », la répétition à deux reprises du verbe "choisir" fait allusion au fait que

deux rois furent choisis, qui avaient réellement cette caractéristique de : « que choisira Hachem ton D.ieu », qui furent nommés par un prophète. (Oznaïm LaThora)

« (Le livre de la Thora) sera avec lui (le roi) et il lira dedans, tous les jours de sa vie » (17, 19)

Ce verset enseigne que le roi doit étudier la Thora toute sa vie. Mais on peut lire et comprendre ce verset d'une autre manière. En effet, certes le roi lira dans la Thora. Mais qu'est-ce qu'il y lira ? Il y lira tous les jours de sa vie. C'est à dire que tous les événements qu'il vivra chaque jour dans sa vie seront élucidés et gérés par la Thora. La loi de la Thora sera le code de toute sa vie. Dès qu'il aura le moindre problème et la moindre situation à régler, il la solutionnera uniquement en fonction de la loi et de l'esprit de la Thora. Ainsi, ce verset dit que ce sont « tous les jours de sa vie » qu'il lira dedans », dans la Thora. Il y trouvera la manière d'agir dans chaque situation qu'il vivra dans sa vie et appliquera la décision de la Thora à chaque mouvement. (Hatam Sofer)

« Les prémices de la tonte de ton mouton tu lui donneras (au Cohen) » (18, 4)

La laine permet de concevoir des vêtements. Or dans le désert, les nuées de gloire maintenaient les habits dans de bonnes conditions, de sorte qu'on n'avait pas besoin de les changer. De plus, nos Sages disent que ces nuées sont venues par le mérite d'Aharon le Cohen. Ainsi, puisque par le mérite d'Aharon, les vêtements étaient préservés et qu'il était inutile d'en concevoir d'autres, il reçut donc en récompense que le peuple lui offre les prémices des tontes, car c'est avec la laine qu'on fabrique les habits. (Tiféret Yehonatan)

« Sois intègre avec Hachem ton D.ieu » (18, 13)

Ce verset vient faire allusion au fait que même quand tu es seul et que personne n'est avec toi si ce n'est « Hachem ton D.ieu », même alors, « sois intègre » ! Il ne faut pas être pieux que devant les hommes et se laisser tomber dans la faute quand on est seul. Car même si personne ne te voit, Hachem scrute les actions de chaque personne et voit toutes tes actions. Cela est en allusion dans le verset : « Sois intègre » même quand tu ne te retrouves que « avec Hachem ton D.ieu », et en présence de personne d'autre. (Alchikh)

« Sois intègre avec Hachem ton D.ieu » (18, 13)

Un Juif doit être intègre c'est à dire garder foi et confiance en Hachem, même dans la pensée, qui est appelée : "avec Hachem", puisque Seul Hachem connaît les pensées. Ainsi, ce verset enseigne que l'on doit rester intègre même dans ses pensées et garder foi en Hachem même au fond de son cœur, en sachant à l'intérieur de soi que c'est Lui Qui nous dirige pour notre bien. (D'après le 'Hida)

« Un prophète en ton sein, de tes frères, comme moi, Hachem te dressera » (18, 15)

Ce verset signifie qu'Hachem placera un prophète pour les Juifs qui sera de tes frères, c'est à dire qui appartiendra au peuple Juif. Mais, on peut aussi expliquer que ce verset fait allusion à une autre notion. En effet, si les enfants d'Israël vivent dans l'harmonie et la fraternité, alors Hachem leur donnera le mérite d'avoir parmi eux des prophètes, à savoir des personnes d'une piété très élevée, qui les rapprocheront d'Hachem. Ainsi, ce verset dit : « Un prophète en ton sein, de tes frères », à comprendre dans le sens de « du fait de ta fraternité ». Hachem dressera un prophète en ton sein du fait que les Juifs vivent tous comme des frères, dans l'amour et la paix. C'est par le mérite de la fraternité et de l'harmonie au sein d'Israël que l'on mérite d'avoir des prophètes. (Sefat Emet)

« Si Hachem élargit tes frontières... tu rajouteras encore trois villes (de refuge) » (19, 8-9)

Nos sages disent que ce verset parle des temps messianiques, quand les frontières de la terre sainte comprendront 10 peuples et pas seulement les 7 peuples de Canaan (les peuples de Kéni, Kenizi et Kadmoni se rajouteront). Seulement, dans ces temps-là, il n'y aura plus de meurtre, pourquoi avoir donc besoin de villes de refuge ? En fait, pendant toute la durée de l'exil, il y a évidemment eu des

personnes qui ont tué involontairement. Ils devaient donc se rendre dans des villes de refuge pour expier leurs fautes. Mais pendant l'exil, les villes de refuge ont disparu. Ainsi, dans les temps messianiques, on aura encore besoin d'installer des villes de refuge pour que s'y rendent tous ces tueurs involontaires qui ont tué pendant l'exil pour qu'ils y expient leurs crimes. Et puisque tous les tueurs involontaires de tout l'exil constituent un grand nombre de personnes, c'est pourquoi, la Thora demande alors d'ajouter encore 3 villes de refuge supplémentaires. (Rabbi Eliahou Hachohen)

« De peur qu'il ne meurt en guerre et qu'un autre homme l'inaugure » (20, 5)

Un homme qui a construit une nouvelle maison et ne l'a pas encore inaugurée était dispensé de la guerre, car, comme l'explique Rachi, cela fait de la peine que, s'il meure, que quelqu'un d'autre inaugure sa maison. Mais on peut s'interroger. A priori, cela fait encore plus de peine qu'il meure, encore plus que le fait que sa maison soit inaugurée par quelqu'un d'autre !

En fait, ce qui fait vraiment de la peine, c'est qu'un Juif puisse mourir, en ayant comme dernière préoccupation avant de rendre l'âme, le fait que sa maison soit acquise par quelqu'un d'autre. Un Juif doit mourir en ayant comme dernières pensées des idées de repentir et de Thora. Qu'un Juif meurt en pensant au devenir de sa maison, cela est vraiment triste ! (Imré Emet)

« Qui est l'homme craintif, au cœur sensible, qu'il retourne chez lui » (20, 8)

Quand le peuple doit aller en guerre, les personnes craintives doivent retourner chez elles et ne peuvent participer à la guerre. Cela est également valable concernant la guerre contre le mauvais penchant. Celui qui est craintif et au moral faible ne peut réussir à vaincre son penchant. La victoire dépend de la joie intérieure. La raison essentielle qui entraîne de tomber entre les mains du mauvais penchant est la tristesse et le découragement. Celui qui se renforce et a un cœur joyeux et positif réussira ! (R. Na'hman de Breslev)

« Quand tu t'approcheras d'une ville pour lui faire la guerre, tu déclareras pour elle la paix » (20, 18)

La ville fait référence à l'homme qui ressemble à une ville dont tous les membres sont les rues. De plus, la guerre en question représente la guerre que l'homme doit mener contre son mauvais penchant. On peut remarquer que les termes "Tu t'approcheras", qui se disent dans le Texte "תקרוב (Tikrav)", ont la valeur numérique de 702, la même que celle du mot "שבת (Chabbat)". Ainsi, la Thora vient faire allusion au fait que si une personne souhaite s'approcher de cette ville, c'est à dire de son corps, et vaincre le mauvais penchant qui la hante, il doit essentiellement s'attacher au respect du Chabbat. De la sorte, il vaincra son penchant et atteindra même la paix avec lui. C'est pourquoi, on se souhaite "Chabbat Chalom", c'est à dire "Chabbat de paix". Car par le respect, la joie et la délectation du Chabbat, on en vient à obtenir la paix avec son mauvais penchant.

(Rabbi Mendel de Vichnitz)

« Tu ne détruiras pas son arbre, car de lui tu mangeras » (20, 19)

En général, quand un peuple qui est en guerre contre un autre sent qu'il a des risques de perdre, il se met à détruire ses possessions pour ne pas que l'ennemi, qui se saisira de sa terre, puisse en bénéficier. En revanche, s'il est convaincu de remporter la victoire, alors il veillera à protéger ses possessions, car il sait qu'après la guerre qu'il emportera, il les réutilisera. Ainsi, la Thora interdit au peuple Juif d'abattre les arbres fruitiers au cours d'une guerre. En effet, la Thora demande aux soldats Juifs d'avoir une confiance en Hachem telle, qu'ils soient absolument convaincus qu'Hachem, Qui combat à leur côté, leur accordera la victoire de façon sûre. De sorte qu'ils ne puissent pas détruire des arbres fruitiers, forts de leur confiance et de leur assurance que juste après la guerre, ils réutiliseront ces arbres pour manger de leurs fruits. Car abattre les arbres dénote, d'une certaine manière, que l'on envisage ne plus avoir besoin de ceux-ci. Or, une telle pensée est un manque de confiance en Hachem et cela est donc interdit. Nous devons au contraire avoir entière confiance en Hachem Qui nous accordera la victoire et nous permettra à nouveau de pouvoir consommer les fruits. (Seforno)